

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de perm		ermis		Date d'inspection		
Jacqueline Lang	2019280			Le 15 mars 2022			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie Précieux Moments				(506) 821-2222			
Adresse							
21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	ement Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les servir La collation était du yogourt ce matin. La période de jeux extérieur du matin n'a pas eu lieu, car Les après-classes sont présent ce matin étant donné la fe	il y a une t	temp	ete.				
La licence peut être recommandée .							
original signé par Geneviève Abud Signature de la personne responsable de la délivrance de permis			Le 03 février 2022 Date				
original signé par Jacqueline Lang Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		Le 03 février 2022 Date					
e.g. a.a. a a respectant ou de la percentito decigno	٥.						